

**Petit Train Touristique - Concession d'occupation pour l'exploitation  
d'un petit train touristique - Lancement de consultation pour le choix  
du futur exploitant**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La convention qui liait la Ville de Besançon à la Société Promotrain arrive à échéance le 31 octobre 1998. Aussi, la Ville de Besançon a décidé d'engager une consultation en vue de sélectionner un partenaire auquel sera confiée la concession d'occupation pour l'exploitation d'un Petit Train Touristique.

Dans le cadre de la redéfinition de sa politique touristique, la Ville de Besançon souhaite traiter avec un partenaire qui, en contrepartie de l'autorisation d'occuper le domaine public, s'emploiera selon des moyens à déterminer, à faire découvrir le patrimoine de la Ville et à promouvoir ses sites touristiques.

La durée de la convention est fixée à 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Une redevance annuelle d'un montant minimal de 30 000 F est demandée à l'exploitant.

Après avis favorable de la Commission Economie - Emploi - Tourisme, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la consultation sur la base du cahier des charges établi à cet effet et à autoriser M. le Maire à signer le contrat de concession à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

*Récépissé préfectoral du 7 octobre 1998.*